Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Arrêté ministériel du 6 juin 2019 établissant un formulaire relatif à l'élevage et à la détention d'animaux visé par les rubriques 01.20 à 01.39, 92.53.01 et 92.53.02

Annexe 1/02 : Formulaire relatif à l'élevage et à la détention d'animaux visé par les rubriques 01.20 à 01.39, 92.53.01 et 92.53.02

Service public de Wallonie agriculture ressources naturelles environnement

Service public de Wallonie territoire logement patrimoine énergie

Aide ⓘ

Un manuel d'aide est à votre disposition et comprend les explications correspondant aux points d'attention ⓘ présents dans ce document. Veuillez en prendre connaissance. Ce manuel utilisateur peut- être téléchargé à l'adresse https://www.wallonie.be/demarches/20520

1 Demandeur

Etes-vous un agriculteur ⓘ ?*

- ○ Oui, n° de producteur*ⓘ .....
- ○ Non

Détenez-vous des animaux exotiques non domestiques ⓘ ou appartenant à une espèce protégée ⓘ ?*

- ○ Oui
- ○ Non, ne remplissez pas le point 4

2 Présentation du projet

2.1 Description détaillée du projet

Identification du bâtiment (B_N) sur le plan descriptif*	Identification de l'installation (I_N) sur le plan descriptif*	Type d'espèce* ⓘ	Type d'hébergement (Stabulation) ⓘ	Stockage des effluents ⓘ	Valorisation des effluents ⓘ	Régime d'évacuation ⓘ	Type d'alimentation ⓘ
B	**I**						
B	**I**						
B	**I**						
B	**I**						
B	**I**						
B	**I**						
B	**I**						

Note : Si ce tableau ne suffit pas, faites-en plusieurs copies et numérotez les pages ……./…….

2.2 Ventilation des installations ou infrastructures d'hébergement

Identification de l'installation (I_N) sur le plan descriptif*	Type de ventilation ⓘ principale	Type de ventilation secondaire	Type d'évacuation ⓘ
I			
I			
I			
I			
I			
I			
I			
I			
I			
I			
I			
I			
I			
I			
I			
I			
I			
I			
I			
I			
I			

Note : Si ce tableau ne suffit pas, faites-en plusieurs copies et numérotez les pages ……./…….

3 Questions complémentaires relatives à l'emplacement du projet en vue de déterminer sa classification

Ne concerne pas :
- *les projets sans cheptel,*
- *les parcs zoologiques (92.53.01),*
- *les animaux exotiques non domestiques ou appartenant à une espèce protégée (92.53.02),*
- *la détention d'animaux de laboratoire (01.39.01),*
- *les ruchers (01.39.02),*
- *les bâtiment d'hébergement d'animaux élevés pour leur fourrure (autres que les lapins) (01.39.03)*
- *les chenils, refuges, pensions pour animaux (01.39.04),*
- *les verminières (01.39.05).*

Avez-vous au moins un bâtiment ou toute autre infrastructure d'hébergement pour animaux en zone d'habitat définie par législation urbanistique ?*

○ Oui

○ Non, remplissez les cadres ci-dessous en fonction des espèces hébergées

☐ Bâtiment ou toute autre infrastructure d'hébergement **de bovins de 6 mois et plus, d'équidés, de gibiers, d'ovins, de caprins**

a) à moins de 125 m d'une zone d'habitat ou d'une zone d'enjeu communal ○ Oui ○ Non

b) à moins de 125 m d'une zone de services publics et d'équipements communautaires contenant une construction dans laquelle une ou des personne(s) séjourne(nt) habituellement ou exerce(nt) une activité régulière ○ Oui ○ Non

c) à moins de 125 m d'une zone de loisirs ○ Oui ○ Non

d) à moins de 125 m d'une habitation de tiers existante (sauf si elle est située en zone agricole) dont la date du permis d'urbanisme est antérieure ou égale au 29 novembre 2002*

○ Oui indiquez la date d'au moins un permis d'urbanisme de l'habitation répondant à cette exigence : ...../ ..... /.....
et joignez à votre dossier la copie de l'attestation de la commune en document attaché n° .....

○ Non

e) à moins de 125 m d'une zone destinée au logement et à la résidence et à la résidence par un schéma d'orientation local au sens de l'article D.II.11 du CoDT* ○ Oui ○ Non

☐ Bâtiment ou toute autre infrastructure d'hébergement **de bovins de moins de 6 mois, de ratites, de volailles, de porcins, de lapins, de pigeons**

a) à moins de 300 m d'une zone d'habitat ou d'une zone d'enjeu communal ○ Oui ○ Non

b) à moins de 300 m d'une zone de services publics et d'équipements communautaires contenant une construction dans laquelle une ou des personne(s) séjourne(nt) habituellement ou exerce(nt) une activité régulière ○ Oui ○ Non

c) à moins de 300 m d'une zone de loisirs ○ Oui ○ Non

d) à moins de 300 m d'une habitation de tiers existante (sauf si elle est située en zone agricole) dont la date du permis d'urbanisme est antérieure ou égale au 29 novembre 2002*

○ Oui indiquez la date d'au moins un permis d'urbanisme de l'habitation répondant à cette exigence : ...../ ..... /.....
et joignez à votre dossier la copie de l'attestation de la commune en document attaché n° .....

○ Non

e) à moins de 300 m d'une zone destinée au logement et à la résidence et à la résidence par un schéma d'orientation local au sens de l'article D.II.11 du CoDT* ○ Oui ○ Non

4 Animaux exotiques non domestiques ou appartenant à une espèce protégée

4.1 Certificat

Disposez-vous de certificats CITES (convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) ?*

- ○ Oui, joignez-les à votre dossier en documents en attaché n°* ...
- ○ Non

4.2 Mesures de sécurité

Détaillez les mesures (moyens ou dispositifs) pour empêcher les animaux de s'échapper

.....
.....
.....
.....
.....

Existe-t-il des procédures d'urgence en cas d'accident, c'est-à-dire si un animal s'échappe, attaque, mord ou blesse quelqu'un ?*

- ○ Oui, lesquelles

.....
.....
.....
.....
.....

- ○ Non

En cas de détention d'animaux dangereux et/ou venimeux, décrivez :

- les procédures que vous avez mises en place pour éviter tout accident :

.....
.....
.....
.....
.....

- les noms des personnes habilitées à remplacer l'exploitant en cas d'absence prolongée :

.....
.....
.....
.....
.....

5 Utilisation des données personnelles

Conformément au Règlement Général de Protection des Données, les informations signalétiques communiquées par une personne physique seront traitées conformément au Décret relatif au permis d'environnement et ces d'arrêtés d'exécution. Le Département des Permis et Autorisation (DPA) du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement traitent celles-ci en vue d'instruire votre dossier prendre position sur la demande et d'assurer le suivi des permis délivrés.

Sauf mention contraire dans ce formulaire et le respect des règles en matière d'accès à l'information environnementale, ces données ne seront communiquées qu'à l'Administration de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, aux Communes sur le territoire de laquelle une enquête publique est organisée, aux Instances d'avis lors de l'instruction de la demande de permis et du recours, au fonctionnaire chargé de la surveillance, au Conseil d'Etat en cas de recours en suspension ou annulations et aux Cours et Tribunaux de l'ordre judiciaire en cas de litige.

Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing.

Elles seront conservées aussi longtemps que le permis est valide, ainsi qu'un délai complémentaire permettant le suivi du contentieux éventuel.

Au-delà de ce délai, les données seront conservées sous une forme minimisée permettant au SPW de savoir qu'un permis vous a été attribué et que la date de validité est échue.

Conformément audit règlement, vous pouvez solliciter la rectification de vos données signalétiques auprès des directions extérieures du Département des Permis et Autorisations (DPA) dont dépend la commune de dépôt du dossier :

Direction de Charleroi Rue de l'Écluse 22 B-6000 Charleroi	+32 (0)71 65 47 80 **rgpe.charleroi.dpa.dgarne@spw.wallonie.be**
Direction de Liège Rue Montagne Ste-Walburge 2 B-4000 Liège	+32 (0)4 224 57 57 **rgpe.liege.dpa.dgarne@spw.wallonie.be**
Direction de Mons Place du Béguinage 16 B-7000 Mons	+32 (0)65 32 82 00 **rgpe.mons.dpa.dgarne@spw.wallonie.be**
Direction de Namur-Luxembourg Avenue Reine Astrid 39 B-5000 Namur	+32 (0)81 71 53 44 **rgpe.namur.dpa.dgarne@spw.wallonie.be**

Sur demande via **formulaire** (http://www.wallonie.be/fr/demarche/detail/138958), vous pouvez avoir accès à vos données qui vous concerne. Le Délégué à la protection des données (**dpo@spw.wallonie.be**) en assurera le suivi.

Pour plus d'informations sur la protection des données à caractère personnel et vos droits, rendez-vous sur le **Portail de la Wallonie** (www.wallonie.be).

Enfin, si dans le mois de votre demande, vous n'avez aucune réaction du SPW, vous pouvez contacter l'Autorité de protection des données pour introduire une réclamation à l'adresse suivante : 35, Rue de la Presse à 1000 Bruxelles ou via l'adresse courriel : **contact@apd-gba.be**.

☐ **Je confirme avoir pris connaissance des informations relatives à l'utilisation des données personnelles et marque mon consentement***